



demande de devis pour des travaux d 'entretien

Par **DEYGOUT**, le **03/02/2011** à **22:25**

Lors d' une demande de devis par une municipalité, mais qui n 'est pas un appel d'offres à proprement parler, car les travaux sont considérés non comme une restauration, mais de l 'entretien.

Lors de cette demande de Devis, une Entreprise, a fournit un devis qui n'est pas possible, car tellement bas, que le travail serait fait à perte. Ce devis concerne un monument historique classé. Le service départemental de l 'architecture choisit en accord avec la mairie, cette entreprise.(toujours la même) Les élus regardent le dernier chiffre. Mais de la part d' un organisme public, compétent, c 'est inadmissible. Ce travail représente un travail de 10 jours, (avis de différents professionnels), et le montant du devis fournit par cette entreprise est de 2.200 euros TTC, comprenant les transports, la fourniture de la pierre, de la quincaillerie, etc.. C'est du travail à perte ! le troisième postulant fait un devis montant à 8.500 euros (normal), et le mien, est moins cher car je suis du village, et sur place, au plus juste j' ai calculé un devis de 4.500 euros, qui laisse peu de bénéfice, en incluant le fournitures. Il est évident qu'un devis sous-estimé, remporte le choix , et torpille les autres, car ils ont en vue une tranche énorme de travaux sur ce bâtiment de France. Je ne suis pas juriste, mais il y a faute du service départemental de l 'architecture, qui affiche sa préférence en participant à retenir un devis, sachant qu'il ne peut être bon. Le conducteur de travaux de l 'entreprise, reconnaît que le métreur s' est trompé ...

Il a bon dos, LE métreur !

la municipalité se frotte les mains, de la bonne affaire, et traite le autres de voleurs. Les autres, dont je fais partie crient à l 'injustice, car nous savons que le rapport entre la travail à exécuter et le prix est complètement faux, et nous élimine sans aucune palabre possible, ni aucun recours. Comme cette entreprise citée, est spécialiste de ce genre de malhonnêteté, (elle fait payer des suppléments après)je cherche un moyen de faire règner un peu de vérité pour de prochain appels à candidature, et peut être me dédommager, de ce pertes répétées et des frais que ce genre de candidature nécessite. Quelle procédure engager, si il y a une possibilité de faire qlq chose ? merci de la lecture, et peut être de vos lumières .